



Formation



Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Erasmus+**

Livret d'accueil

Mobilités entrantes  
ERASMUS+



# Bienvenue



*C'est avec une immense joie que nous vous accueillerons au sein de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Auvergne-Rhône-Alpes, de la Croix-Rouge française.*

*Vous avez choisi de vivre une expérience de mobilité Erasmus+ dans le cadre de vos études et nous mettrons tout en œuvre pour faire de votre séjour en France une expérience humaine et professionnelle inoubliable.*

*Grâce à cette mobilité, vous aurez l'occasion de rencontrer des gens de tous horizons, de vous ouvrir au monde et aux autres, de découvrir une nouvelle culture, de perfectionner la langue française, d'enrichir votre CV, d'apprendre autrement, de vous épanouir personnellement et professionnellement, et bien plus encore !*

*Ce livret vous apportera des informations pratiques indispensables à la réussite de votre mobilité.*

*Bienvenue à toutes et à tous !*

Isabelle Bernex-Rifaux  
Directrice de l'IRFSS

Michael Faure  
Chargé Erasmus+ / relations internationales

# Sommaire

Bureau des relations internationales ..... p. 4

L'IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes ..... p. 6

Démarches administratives ..... p. 7

    Pièces à fournir ..... p.7

    Compte bancaire et assurance habitation ..... p.7

    Santé ..... p.8

Vie étudiante ..... p. 10

    Stage ..... p.10

    Associations étudiantes ..... p.10

    Centre de ressources documentaires et multimédia ..... p.10

Informations pratiques ..... p. 12

    Logement ..... p.12

    Transport ..... p.16

    Budget ..... p.18

    Numéros utiles ..... p.19

# Bureau des relations internationales

## **IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes**

Bureau des Relations Internationales  
- Site de Lyon -  
20, rue Jules Verne  
69424 LYON Cedex 03



**Michael Faure**

Chargé d'Erasmus + et  
relations internationales

04 37 91 26 32 / 06 37 14 28 33



bdri.irfss-aura@croix-rouge.fr

## > Formateurs référents Erasmus+ - soins infirmiers



**Laurence Leduc** | Lyon

@ laurence.leduc@croix-rouge.fr



**Catherine Couffignal Tulpin** | Lyon

@ catherine.couffignal-tulpin@croix-rouge.fr



**Agnès Dollet** | Moulins

@ agnes.dollet@croix-rouge.fr



**Marylène Roux** | Saint-Étienne

@ marylene.roux@croix-rouge.fr



**Christelle Romezin** | Saint-Étienne

@ christelle.romezin@croix-rouge.fr



**Anne-Laure Lejot** | Valence

@ anne-laure.lejot@croix-rouge.fr



**Caroline Olivier** | Valence

@ caroline.olivier@croix-rouge.fr



**Claire Magnin** | Grenoble

@ claire.magnin@croix-rouge.fr



**Sylvain Dumont** | Grenoble

@ sylvain.dumont@croix-rouge.fr



**Florent Cachon** | Grenoble

@ florent.cachon@croix-rouge.fr

## > Formateurs référents Erasmus+ - aide-soignant



**Znajette Ramoul** | Lyon

@znajette.ramoul@croix-rouge.fr



**Corinne Bouyer** | Moulins

@corinne.bouyer@croix-rouge.fr



**Isabelle Degraeuwe** | Saint-Etienne

@isabelle.degraeuwe@croix-rouge.fr



**Elisabeth Guilhon** | Valence

@elisabeth.guilhon@croix-rouge.fr



**Danielle Gay** | Grenoble

@danielle.gay@croix-rouge.fr

## > Formateurs référents Erasmus+ - assistant de service social



**Abdelmagid Chala** | Lyon

@abdelmagid.chala@croix-rouge.fr



**Sylvie Lehmann** | Moulins

@sylvie.lehmann@croix-rouge.fr

## > Formateur référent Erasmus+ - auxiliaire de puériculture



**Véronique Genevois** | Grenoble

@veronique.genevois@croix-rouge.fr

# L'IRFSS

## Auvergne-Rhône-Alpes

L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Auvergne-Rhône-Alpes est implanté sur l'ensemble de la Région.

Il compte 5 sites de formations diplômantes, un centre régional de formations pré-qualifiantes et un centre régional de formation continue.

+ Lyon : infirmier, aide-soignant, ambulancier, auxiliaire ambulancier, brancardier, assistant de service social,

+ Moulins : infirmier, aide-soignant, ambulancier, accompagnant éducatif et social, assistant de service social, médiateur familial, secrétaire médical et médico-social, technicien de l'intervention sociale et familiale

+ Saint-Etienne : infirmier, aide-soignant, accompagnant éducatif et social,

+ Valence : infirmier, aide-soignant,

+ Grenoble : infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture,

+ Régional : prépa-concours, formation continue et VAE



<http://irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr/>

# Démarches administratives

A votre arrivée, présentez-vous à l'accueil de l'institut dans lequel vous effectuez votre mobilité aux date et heure fixées sur votre convocation. Vous serez dirigé vers les formateurs référents Erasmus+ du site. Vous devrez vous munir des documents Erasmus+ ainsi que de tout document transmis par votre université d'origine relatif à votre mobilité.

## PIÈCES À FOURNIR

Afin de compléter votre dossier administratif, vous devrez également présenter les éléments suivants :

- + 2 photos d'identité,
- + votre carte européenne d'assurance maladie,
- + votre attestation de vaccination antitétanique et hépatite B signée par votre université d'origine,
- + vos tenues blanches pour les stages (chaque stagiaire entretient et fournit ses tenues).

Vous devrez également nous communiquer :

- + votre adresse de résidence en France
- + votre numéro de téléphone
- + une adresse mail valide
- + les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence.

## COMPTE BANCAIRE ET ASSURANCES



### Compte bancaire

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire auprès de la banque de votre choix et obtenir une carte bancaire et un chéquier.

Pièces à fournir :

- + une photocopie de votre pièce d'identité,
- + votre carte d'étudiant ou une attestation de scolarité,
- + un justificatif de domicile.

### Assurances « habitation » et « responsabilité civile »

En France, tout logement doit être assuré par le locataire contre d'éventuels sinistres (sauf location touristique). De nombreuses banques vous offrent un « pack assurance » à l'ouverture de votre compte bancaire. Si vous possédez déjà un contrat d'assurance couvrant ces risques dans votre pays, vous devez vérifier que vous bénéficiez des garanties du contrat lors de votre séjour en France. Si c'est le cas, demandez à votre assureur une attestation traduite en français mentionnant les garanties offertes et l'adresse de votre logement en France.

Si vous n'êtes pas déjà couvert, vous devez souscrire à votre arrivée un contrat d'assurance auprès de :

- compagnies d'assurances ;
- banques ;
- la LMDE ou la SMERRA ;
- ou de tout assureur de votre choix.

# Démarches administratives



SANTÉ

## Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Pour votre séjour en France, vous devez être en possession de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Nominative et individuelle, elle permet la prise en charge des dépenses de santé lors d'un séjour temporaire dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

Elle permet d'accéder aux professionnels de santé et aux services hospitaliers du pays européen visité, sans démarche préalable, dans les mêmes conditions et aux mêmes tarifs que les assurés du pays.

Seuls les soins médicalement nécessaires sont couverts (consultation d'un médecin ou hospitalisation d'urgence), ainsi que les maladies chroniques ou préexistantes, la grossesse et l'accouchement. La couverture de la CEAM peut être complétée par une mutuelle payante, à souscrire à l'arrivée en France.



## Mutuelle

En complément de l'affiliation à la sécurité sociale, vous avez la possibilité d'adhérer à une mutuelle qui vous permet un meilleur remboursement de vos soins. Vous pouvez contacter la LMDE, la SMERRA, ou tout autre organisme de mutuelle.

Plus d'informations :

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid114047/complementaire-sante-mutuelles.html>

## Médecins/Dentistes

Avec votre carte européenne d'assurance maladie, vous pouvez consulter un médecin et/ou dentiste affilié au système de santé public (ou « conventionné »).

Les médecins et dentistes conventionnés relèvent d'une des deux catégories suivantes :

- « Secteur 1 » : appliquant les tarifs officiels de la sécurité sociale ;
- « Secteur 2 » : facturant un supplément au tarif officiel.

Vous devez payer le médecin et/ou dentiste directement. Celui-ci remplira une feuille de soins et établira une ordonnance si nécessaire. Vous aurez besoin de cette feuille de soins pour être remboursé.



## Soins hospitaliers

Présentez votre carte européenne d'assurance maladie lors de l'admission. Cela vous évitera d'avancer de l'argent. Vous ne paierez que les frais à la charge du patient. Un forfait journalier vous sera facturé. En cas de traitement important, vous paierez une contribution forfaitaire en plus du forfait journalier.

Si vous êtes admis dans un établissement de soins privé, assurez-vous qu'il peut aussi fournir des soins conventionnés.

## Remboursements

Les remboursements peuvent être demandés en France, à la CPAM locale.

Vous devez lui fournir:

- la feuille de soins ;
- une copie des reçus et des prescriptions ;
- une copie de votre carte européenne d'assurance maladie ;
- votre adresse en France ;
- vos coordonnées bancaires (codes IBAN et BIC).

Une confirmation de votre remboursement sera envoyée à votre domicile. Vous pouvez être remboursé à hauteur de 70 % des frais de traitement normaux (ou 80 % des soins hospitaliers).

Si vous n'avez pas pu demander de remboursement durant votre séjour en France, vous pouvez le faire auprès de votre organisme d'assurance maladie une fois rentré chez vous.

## Ordonnances

L'ordonnance doit être obligatoirement accompagnée d'une feuille de soins. Sans cela, vous ne pourrez pas obtenir de remboursement. Seuls les médicaments figurant sur la liste des produits pharmaceutiques remboursables peuvent être remboursés. Le pharmacien vous indiquera quels sont les médicaments remboursables.

## Pharmacies

La vente des médicaments s'effectue uniquement en pharmacie. De nombreux médicaments ne peuvent être délivrés que sur présentation d'une ordonnance prescrite par un médecin. Certains médicaments courants, comme l'aspirine, sont en vente libre mais seuls les médicaments sur ordonnance sont remboursés. Certaines pharmacies sont ouvertes le dimanche. La nuit et les jours fériés, vous pouvez vous rendre dans une "pharmacie de garde" dont vous trouverez la liste sur les portes de toutes les pharmacies.

# Vie étudiante



## STAGES

Nos sites de formation ont lié des partenariats pour l'accueil des étudiants avec les principaux établissements de soins : les CHU (Centres Hospitaliers Universitaires), les cliniques privées, les établissements d'accueil pour personnes âgées, les services de soins à domicile, etc. Ces établissements proposent des stages dans les domaines variés de la médecine, chirurgie, bloc opératoire, rééducation, psychiatrie, pédiatrie, gériatrie, soins d'urgences et de réanimation, oncologie, santé communautaire, etc.

A noter : en France, les étudiants infirmiers ne peuvent pas réaliser de stage dans les services d'obstétrique.



## CENTRES DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET MULTIMEDIAS (CRDM)

Les instituts disposent de CRDM vous proposant des ressources documentaires et multimédias.

Sur chacun des sites de formation, des salles multimédias avec des postes informatiques sont à la disposition des étudiants.

Tous ces ordinateurs offrent un accès internet et sont reliés à un photocopieur en libre-service.

Des bornes Wifi permettent également de vous connecter à internet à partir de votre ordinateur portable.

Une plateforme collaborative et de dépôt de documents est également à votre disposition. Une aide technique vous sera proposée pour y accéder.





## BUREAUX DES ÉTUDIANTS

Les Bureaux des Étudiants (BDE) poursuivent des objectifs collectifs et communautaires contribuant à la vie universitaire et permettant d'enrichir la vie culturelle et sociale des étudiants. Ils se mettent à la disposition des étudiants du programme Erasmus+ afin de faciliter leur intégration dans leur ville d'accueil.

Vous pouvez entrer en contact avec les membres aux adresses suivantes :

**+ Site de Lyon**

presidence.bdecfr@gmail.com

**+ Site de Moulins**

bde.irfssa03@gmail.com

**+ Site de Saint-Etienne**

ifsi-bde-crf@hotmail.fr

**+ Site de Valence**

bdeavfi@gmail.com

**+ Site de Grenoble**

bde.irfss38@croix-rouge.fr



## ERASMUS STUDENT NETWORK

Erasmus Student Network ou ESN est une organisation étudiante à l'échelle européenne dont le but est l'accueil, l'intégration des étudiants internationaux lors d'un échange de type Erasmus ainsi que la promotion de la mobilité internationale.

Groupes Facebook étudiants Erasmus

**Lyon**

<https://fr-fr.facebook.com/groups/169052720509425/>

**Saint-Etienne**

[https://www.facebook.com/groups/1321418391351892/»](https://www.facebook.com/groups/1321418391351892/)

**Grenoble**

<https://fr-fr.facebook.com/groups/iLoveErasmusGrenoble/>

**Valence**

<https://www.facebook.com/groups/2358813007737418/>

Système de parrainage d'un étudiant étranger par un étudiant français organisé par ESN  
<https://buddysystem.eu/fr/>

# Informations pratiques



## LOGEMENT

### Termes utiles

Le **bail** (ou contrat de location) est un document obligatoire signé par le propriétaire et le locataire. Il définit les obligations de chacun d'eux.

**Dépenses liées au logement** = montant du loyer+ charges locatives + abonnements + assurance habitation + taxe d'habitation

**Les charges locatives** comprennent généralement l'entretien des parties communes, les taxes locatives (enlèvement d'ordures, balayage), l'eau froide et le chauffage lorsqu'il est collectif.

**Les abonnements** pour l'électricité, le gaz, l'eau, le téléphone et Internet sont à la charge du locataire.

**La taxe d'habitation** est un impôt dû par le locataire qui occupe le logement à la date du 1er janvier de l'année en cours. Elle est payable une fois par an au service des impôts. Elle ne concerne ni les résidences universitaires ni les chambres meublées chez une personne qui loue ou sous-loue une partie de son habitation.

**Le dépôt de garantie ou « caution »** c'est une somme équivalente à un seul mois de loyer hors charges, que vous devrez verser à la signature du contrat de location. Elle vous est rendue dans un délai maximum de 2 mois lorsque vous quittez le logement, sauf en cas de dégradations ou de non-respect du préavis.

**La caution solidaire** : dans la plupart des cas, le propriétaire, qu'il soit privé ou institutionnel, exigera que vous ayez un garant, c'est-à-dire une personne physique (parent ou ami) ou une personne morale (organisme, association) qui s'engage par écrit à payer les loyers en cas de défaillance de votre part. Pour les résidences du CROUS, le garant doit être résident en France ou dans l'Union européenne et doit pouvoir justifier de revenus saisissables. En l'absence de garant, vous devez payer à l'avance la totalité du loyer annuel.

En l'absence d'un cautionnaire physique, VISALE peut être une option viable. VISALE est un dispositif de cautionnement gratuit qui permet de garantir l'ensemble des loyers impayés d'un locataire, charges comprises, pendant les trois premières années du bail dans la limite du départ du locataire. En cas de défaillance, Action Logement paye le propriétaire, le locataire devant ensuite rembourser l'organisme. (<https://www.visale.fr/>)

**Les charges locatives** comprennent généralement l'entretien des parties communes, les taxes locatives (enlèvement d'ordures, balayage), l'eau froide et le chauffage lorsqu'il est collectif.

## La Caisse d'Allocations Familiales – CAF

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement de l'Etat français (APL) qui allègera vos charges et vous permettra de réduire votre budget consacré à l'hébergement. Pour avoir une estimation de l'aide que vous pouvez éventuellement percevoir, consultez le site de la CAF : [www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation](http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation)

Pour bénéficier de l'aide au logement, il faut remplir les quatre conditions suivantes :

- Disposer de votre logement pour pouvoir indiquer votre adresse et le montant de votre loyer.
- Être effectivement inscrit au régime obligatoire de Sécurité sociale étudiante (LMDE ou SMERRA par exemple)
- Être titulaire d'un compte bancaire en France, car l'aide est versée chaque mois directement à son bénéficiaire (par virement bancaire)
- Effectuer une déclaration (dites « déclaration d'impôt » ou « déclaration de revenus ») auprès de l'administration fiscale française, même si vous n'avez perçu aucun revenu au cours de l'année écoulé

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leurs noms figurent sur le contrat de location. Chacun effectue alors une demande propre.

## A retenir

- APL, ALS, ALF > Pour vous aider à payer le loyer
- VISALE > Pour bénéficier d'un garant si personne ne peut se porter caution pour vous
- AFPA > Notre institut bénéficie d'un partenariat avec l'AFPA, l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes. Suite à ce partenariat, nos stagiaires peuvent être hébergés et/ou se restaurer sur un des Centres AFPA de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Des chambres individuelles ou collectives sont mise à disposition dans la limite des disponibilités. Pour connaître les logements disponibles, contactez la coordinatrice Erasmus.

# Informations pratiques

Pour accéder aux offres de logements, voici quelques sites sur lesquels effectuer vos recherches selon votre site d'accueil :

## Pour toutes les villes

**+ Le bon coin - petites annonces**  
<https://www.leboncoin.fr/annonces/offres/>

**+ Airbnb**  
[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)

**+ Auberges de jeunesse / Hostels**  
<https://www.hifrance.org/>

**+ Colocation**  
<https://www.appartager.com/>  
<https://www.lacartedescolocs.fr/>

## Lyon

**+ CROUS - résidences universitaires**  
[www.crous-lyon.fr/logements/nos-logements/](http://www.crous-lyon.fr/logements/nos-logements/)

**+ ADELE - logements étudiants**  
<https://www.adele.org/residence/agglomeration/lyon/logement-etudiant>

**+ Pari Solidaire (cohabitation intergénérationnelle)**  
<http://www.leparisolidairelyon.org/>

## Moulins

**+ Point information jeunesse**  
[www.ville-moulins.fr/education-jeunesse/point-information-jeunesse.html](http://www.ville-moulins.fr/education-jeunesse/point-information-jeunesse.html)

<https://www.facebook.com/pij.moulins/>

**+ Résidences**  
<https://www.moulins-theplacetobe.fr/se-loger/>

## Saint-Etienne

**+ CROUS - résidences universitaires**  
[www.crous-lyon.fr/logements/nos-logements/](http://www.crous-lyon.fr/logements/nos-logements/)

**+ Colocation ou logement chez l'habitant**

- [www.coloc-invest.com/index.html](http://www.coloc-invest.com/index.html) (Christian Ribeyron)

**+ Résidences privées universitaires**

- <https://www.estudines.com/>
- <https://www.cap-etudes.com/>
- <https://cite-etudiante.com/>
- <https://www.nexity-studea.com/>
- <https://www.studelites.com/fr/saint-etienne/residence-etudiante-monet-saint-etienne.html>



## Valence

### + CROUS - résidences universitaires

[www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/](http://www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/)

[www.crous-grenoble.fr/guides-logement-valence/](http://www.crous-grenoble.fr/guides-logement-valence/)

### + Résidences privées universitaires

- [Résidence.granges@mutualite-ardeche.fr](mailto:Résidence.granges@mutualite-ardeche.fr)
- <https://www.cap-etudes.com/>
- [Valence@grand-sudaccueil.com](mailto:Valence@grand-sudaccueil.com)
- [info@studelites.com](mailto:info@studelites.com)

## Grenoble

### + CROUS - résidence universitaire

[www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/](http://www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/)

### + Site de Grenoble international

<https://etu.univ-grenoble-alpes.fr/fr/s-installer/s-installer-a-grenoble/>

### + Foyer étudiant - Maison de l'international

[www.foyer-etudiant.org/](http://www.foyer-etudiant.org/)



# Informations pratiques



## TRANSPORTS

### Lyon

#### + Transports en commun TCL

[www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)

#### + Transports en vélo VELO'V

[www.velov.grandlyon.com](http://www.velov.grandlyon.com)

#### + Accès à l'Institut

115 avenue Lacassagne

69003 Lyon

- Bus ligne 25 ou C13 : arrêt Feuillat-Lacassagne
- Tramway T3 : arrêt Dauphiné-Lacassagne (puis 10 min à pied)
- Métro ligne D : arrêt Monplaisir-Lumière (puis 10 min à pied)

### Moulins

#### + Transports en commun Aléo

<https://www.moulins-bus.com/>

[www.moulins-theplacetobe.fr/se-deplacer](http://www.moulins-theplacetobe.fr/se-deplacer)

#### + Accès à l'institut

20 Rue du Vert Galant

03000 Moulins

- Bus ligne D ou C : arrêt Commissariat - Lycée Banville

### Saint-Etienne

#### + Transports en commun STAS

[www.reseau-stas.fr](http://www.reseau-stas.fr)

#### + Transports en vélo VELIVERT

[www.velivert.fr](http://www.velivert.fr)

#### + Accès à l'Institut

41 rue Montferré

42100 Saint-Etienne

- Bus ligne 3 : arrêt Cité universitaire (puis 5 min à pied)
- Tramway T1 et T3 : arrêt Centre Deux (puis 10 min à pied)

### Valence

#### + Transports en commun CITEA

#### + Transports en commun TAG

<https://www.vrd-mobilites.fr/>

#### + Transports en vélo LIBELO

[www.velo-libelo.fr](http://www.velo-libelo.fr)

#### + Accès à l'Institut

Latour Maubourg

76 chemin de Ronde

26000 Valence

- Bus ligne 9 : arrêt Latour Maubourg
- Bus ligne 6 : arrêt Chantal

### Grenoble

#### + Transports en commun TAG

[www.tag.fr](http://www.tag.fr)

#### + Transports en vélo

[www.grenoble.fr/demarche/457/659-deplacements-a-velo.htm](http://www.grenoble.fr/demarche/457/659-deplacements-a-velo.htm)

#### + Accès à l'Institut

66 avenue Rhin et Danube

38100 Grenoble

- Bus ligne C5 : arrêt Rhin et Danube ou Docteur Schweitzer
- Bus ligne 17 : arrêt Anatole France ou Docteur Schweitzer





## TOURISME

### Lyon

- + Office du tourisme / [www.lyon-france.com](http://www.lyon-france.com)
- + Site officiel de la ville / [www.lyon.fr](http://www.lyon.fr)

### Moulins

- + Office du tourisme  
[www.moulins-tourisme.com](http://www.moulins-tourisme.com)
- + Site officiel de la ville / [www.ville-moulins.fr](http://www.ville-moulins.fr)

### Saint-Etienne

- + Office du tourisme  
[www.tourisme-st-etienne.com](http://www.tourisme-st-etienne.com)
- + Site officiel de la ville / [www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr)

### Valence

- + Office du tourisme  
[www.valencetourisme.com](http://www.valencetourisme.com)
- + Site officiel de la ville / [www.valence.fr](http://www.valence.fr)

### Grenoble

- + Office du tourisme  
<http://www.grenoble-tourisme.com/fr/>
- + Site officiel de la ville / [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr)



# Informations pratiques



## BUDGET

Afin de préparer votre séjour et vous donner un aperçu du coût de la vie dans notre région, vous trouverez ci-dessous une idée du budget à prévoir pour chaque mois passé en France.

### Logement

Entre 250 et 500€ selon le logement souhaité et le quartier (voire 600€ à Lyon et Grenoble)

### Nourriture / repas

Environ 150€. Un repas complet au CROUS (restaurant universitaire) coûte 3,30€

### Transports en commun

Tarifs en juillet 2020	Abonnement mensuel moins de 25 ou 26 ans
LYON	32€50
MOULINS	17€
SAINT-ETIENNE	27€50
VALENCE	10€
GRENOBLE	15€

**Loisirs** : environ 70€, selon vos activités

**Téléphone & Internet** : environ 35€ selon les opérateurs

**TOTAL** : entre 500€ et 800€ / mois

### A savoir

Le premier mois, prévoyez au moins 3 fois le budget mensuel pour couvrir les dépenses particulières liées à l'installation dans le logement, à la souscription aux assurances, aux abonnements d'électricité, d'Internet et de téléphone.





## LES NUMÉROS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à préciser ces trois points :

- Qui je suis ? - Vous êtes victime ou témoin. Pensez à donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- Où je suis ? - Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- Pourquoi j'appelle ? - Précisez les motifs de votre appel.

### **SAMU / 15**

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation nécessitant des soins immédiats.

### **POLICE SECOURS / 17**

Ce numéro peut être appelé pour faire intervenir en urgence la police.

### **POMPIERS / 18**

Les pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes nécessitant une intervention rapide (incendie, fuite de gaz, accident de la route, etc.).

### **S.O.S médecins**

**Pour les consultations urgentes à domicile, 24h/24 et 7j/7, à la demande des patients**

- Lyon : 04 78 83 51 51
- Saint-Etienne : 04 77 33 30 30
- Grenoble : 04 38 70 17 01
- Valence: 03 52 74 06 91

IRFSS  
Auvergne-Rhône-Alpes

ERASMUS+



« Ce dispositif est financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues. »



Erasmus+

**IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes**

Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale

Bureau des Relations Internationales

04 37 91 26 32

06 37 14 28 33

[bdri.irfss-aura@croix-rouge.fr](mailto:bdri.irfss-aura@croix-rouge.fr)

croix-rouge française 